

Plafonds de ressources applicables en 2018 pour l'accès au logement social

(à comparer avec le revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition 2017 au titre des revenus perçus en 2016)

SITUATION FAMILIALE	Logement en financement PLAI ou assimilé	Logement en financement PLUS ou assimilé	Logement en financement PLS ou assimilé
1 personne seule sans personne à charge	11 167 €	20 304 €	26 395 €
2 personnes sans personne à charge	16 270 €	27 114 €	35 248 €
3 personnes ou 1 personne avec 1 enfant à charge ou un « jeune ménage » (*) sans personne à charge	19 565 €	32 607 €	42 389 €
4 personnes ou 1 personne avec 2 enfants à charge	21 769 €	39 364 €	51 173 €
5 personnes ou 1 personne avec 3 enfants à charge	25 470 €	46 308 €	60 200 €
6 personnes ou 1 personne avec 4 enfants à charge	28 704 €	52 189 €	67 846 €
Par personne supplémentaire	3 202 €	5 821 €	7 567 €

(*) Un « jeune ménage » est constitué par deux personnes (mariées, vivant en concubinage ou liées par un pacs) dont la somme des âges est de 55 ans au plus à eux deux.